

Réponse à l'article du journal La Croix : **" La Vendée, laboratoire du partage de l'eau "**

Face à un traitement journalistique que nous estimons partial, l'intitulé de notre réponse reprend l'image de la Vendée comme laboratoire et se veut volontairement provocateur, car il reflète hélas bien plus fidèlement la crise environnementale et sociale vécue sur le terrain dans le Sud-Vendée. En rouge et italique, les mots issus de l'article. En noir, nos réponses :

La Vendée, laboratoire du hold-up de l'eau !

« Aubaine économique pour le département, ce flux de touristes est aussi un défi pour l'approvisionnement en eau potable du littoral. »

Cette orientation pointe l'incompatibilité manifeste entre un choix politique d'encourager un tourisme de masse — hissant la Vendée au rang des départements les plus fréquentés de France — et l'absence d'anticipation quant aux capacités réelles des ressources en eau potable.

« Dépourvu de cours d'eau majeurs et de nappes phréatiques volumineuses, la Vendée s'appuie à 94 % sur ses 13 barrages remplis l'hiver pour fournir de l'eau potable à ses habitants. »

S'il est exact que le nord du département est dépourvu de grandes nappes, il convient de rappeler l'existence critique de la nappe du Dogger dans le Sud-Vendée. Des millions de mètres cubes y sont prélevés pour l'irrigation estivale intensive et le remplissage hivernal des réserves de substitution. Des orientations politiques datant de plus de cinquante ans ont réservé cette eau souterraine de meilleure qualité que les eaux de surface, à l'agro- industrie, contraignant les citoyens à dépendre d'eaux de surface traitées issues de barrages. Le Dogger étant une nappe de surface extrêmement réactive, sa préservation est un impératif sanitaire et écologique. Nous demandons la réorientation des forages agricoles vers la production d'eau potable (notamment pour la station de Nalliers), la réhabilitation des anciens captages et une protection stricte des zones d'alimentation existantes.

« En front de mer ou dans les terres, tout le monde s'adapte. Les terrains de golf et les jardins ne sont plus arrosés, les stations de lavage sont à l'arrêt et les piscines des particuliers ont l'interdiction d'être remplies. »

Présenter la situation ainsi relève de la désinformation. L'irrigation agricole à grande échelle ne s'est jamais adaptée à la crise : des millions de mètres cubes d'eau continuent d'être pulvérisés en plein soleil pour irriguer du maïs destiné à l'exportation ou à l'élevage intensif, secteur majeur de dégradation de la qualité de l'eau. Faire porter le poids des restrictions sur les citoyens tout en maintenant des privilèges d'arrosage pour un modèle agro-industriel extractif constitue un déni d'équité intolérable.

« Des mesures bien comprises par les Vendéens, affirme Vendée Eau. »

Cette affirmation fait fi du puissant travail d'influence et de communication

institutionnelle orchestré par les décideurs publics, les syndicats d'eau, certains acteurs privés et le syndicat agricole majoritaire. L'adhésion décrite relève en réalité d'un manque d'information objective transmis aux usager-e-s de la ressource.

« ...les bassines en Vendée semblent ne plus faire de débat. »

L'opposition aux réserves de substitution reste massive. Suite à une action en justice de l'association Nature Environnement 17, le conseil d'Etat vient de rejeter le recours du syndicat mixte Vendée Sèvre Autize associé au ministère de la transition écologique qui souhaitait maintenir les volumes prélevés aujourd'hui pour l'irrigation en sud-Vendée... Heureusement, il y a encore une justice en France, le jugement reste sans appel, les volumes prélevés doivent diminuer d'un quart.

La diffusion sur la télévision publique du documentaire « Y aura-t-il de l'eau cet été ? » disponible en replay sur France TV a pourtant mis en évidence l'inefficacité structurelle et l'erreur d'adaptation que constituent ces ouvrages d'un point de vue scientifique. Les très nombreuses actions de contestation sur le terrain, bien que peu médiatisées, témoignent de la contestation vive qui demeure au cœur du département.

« Les marais secs consacrés aux cultures et les marais mouillés, riches en biodiversité.. »

Il convient ici d'insister de manière fondamentale sur l'interdépendance indissociable entre l'eau et la biodiversité. Le marais mouillé n'est plus le havre naturel préservé que l'on décrit : il subit un déclin écologique dramatique, directement causé par le manque d'empathie à l'égard de la nature que manifeste l'agriculture intensive. Des milliers d'hectares et de fond de vallées sont sacrifiés au profit de la monoculture du maïs, entraînant une gestion artificielle des niveaux d'eau catastrophique (assèchement et évacuation de l'eau au printemps pour permettre les semis). Sans une eau disponible et préservée, la biodiversité s'effondre.

« Auparavant, l'irrigation estivale asséchait systématiquement le marais. Pour y mettre fin, il a été décidé la construction de 25 réserves de substitution. »

Ces réserves ne font que déplacer le problème et allonger la durée des étiages. Elles n'empêchent en rien l'assèchement précoce des rivières et des sources, la faute à des seuils de prélèvement encore trop permissifs qui permettent le remplissage des réserves alors même que les cours d'eau adjacents (comme l'Autize) sont encore à sec.

« Le niveau des nappes n'est pas au niveau d'alerte renforcée, ce qui obligerait à cesser l'irrigation. »

En réalité, le niveau précédant l'« alerte renforcée » correspond déjà à une situation dramatique où la rivière est totalement asséchée en surface sur plusieurs kilomètres pendant des mois. L'alerte renforcée ne fait que formaliser l'évidence d'une ressource épuisée en surface.

« FNE Vendée reconnaît les vertus de cette gestion... »

Le positionnement favorable aux bassines porté par certains représentants locaux s'inscrit en rupture avec le consensus des acteurs majeurs de la protection de la nature. Promouvoir depuis plus de vingt ans ce techno-solutionnisme coûteux en fonds publics et

scientifiquement contredit ne sert qu'à maintenir sous perfusion le modèle de la monoculture du maïs, au détriment de l'intérêt général.

« Des eaux usées qui deviennent potables, une première en Europe »

Ce n'est pas surprenant que cela soit une première en Europe, qui préférerait boire une eau issue d'urines plutôt qu'une eau propre de la nappe phréatique naturellement filtrée... ?

« Ici on constate, on résiste et on s'adapte »

Pour un projet qui a plus de dix ans et qui n'est toujours pas fonctionnel... Au vu des sommes d'argent public employées et du manque d'étude des autres solutions possibles pour palier au déficit d'eau en situation sèche :

- **Le constat** est juste catastrophique.
- **La résistance** aurait dû se faire face au lobby agro-industriel qui exploite la nappe du Sud-Vendée, dans laquelle des forages agricoles pourraient être détournés vers l'approvisionnement de l'unité de potabilisation de Mervent et renvoyés dans le réseau d'eau interconnecté du département.
- **L'adaptation**, c'est protéger des périmètres de captage d'eau potable en accompagnant le changement du modèle agricole majoritaire en place afin de le faire évoluer vers une agriculture productrice d'eau potable !!

« Ce projet est une expérimentation dont les résultats permettront d'écrire la loi future sur la REUT (réutilisation des eaux usées) »

Allez, après les méga bassines, les OGM et les méga méthaniseurs : la Vendée demeure en bon vieux rat de laboratoire de l'Union Européenne sur-lequel sont expérimentés tous les projets issus du techno-solutionnisme et permettant de maintenir coûte que coûte la fuite en avant du système agro-industriel en place... et par la même occasion, engloutir des dizaines de millions d'euros d'argent public afin de faire travailler l'empire des entreprises de traitement des eaux, Veolia en chef de file..

« Refaçonne l'eau des toilettes et des douches »

Nous savons que l'eau des toilettes à eau représente 20% des eaux vannées et représente un cocktail indigeste pour les systèmes de retraitement. Les toilettes sèches sont une réponse directe à ce problème. Il existe maintenant des modèles très modernes pour les plus sensibles où l'on ne s'aperçoit même plus avoir arrêté de déféquer dans l'eau potable... ce qui est pourtant essentiel aujourd'hui. Nous encourageons Vendée Eau à communiquer pour sensibiliser sur le sujet et financer l'installation de toilettes sèches partout où ça serait possible !

« Le procès est déjà utilisé en Californie...là aussi une usine opérée par Veolia »

Veolia expérimente son modèle loin à l'étranger (plus simple en cas de dysfonctionnement et de pollution), et une fois le modèle « fonctionnel », il le propose chez nous...

« Aux Sables D'Olonne, les infrastructures ont coûté 25 millions d'euros répartis à moitié par des subventions publiques et le syndicat Vendée Eau »

Dans cet article figure le coût de 25 millions d'euros pour l'infrastructure des Sables- d'Olonne... Cependant, le président de Vendée Eau omet de nous communiquer le coût total du projet, en y

additionnant les 28 millions d'euros correspondant aux canalisations mises en place à son effet. Le projet coûte donc plus de 53 millions d'euros !!

C'est vraiment plus que du déni. C'est de la démagogie, de la mal-honnêteté !

Imaginez le coût de revient du m³ ? Même en amortissant le projet sur 30 ans, il faudra ajouter aux 53 millions les charges d'exploitation dépendantes de processus technologique très coûteux (filtres, membranes, nombreux produits chimiques...).

Avec 53 millions d'euros, combien d'agricultrices et d'agriculteurs pourrait-on aider à changer leurs pratiques afin qu'ils deviennent de véritables producteurs d'eau potable, et ce, en adéquation avec les besoins du milieu naturel et de la société ?

Combien d'hectares de cultures pourraient redevenir des prairies inondables en pratiquant l'hydrologie régénérative pour redonner vie aux zones humides indispensables au stockage de l'eau dans les sols ?

Combien de toilettes sèches pourrait-on installer et par la même occasion, réduire de 20 % notre consommation en eau potable... ?

« François Geay : La gestion de l'eau mérite mieux que des slogans. »

Nous souscrivons pleinement à cette déclaration ! Mieux que des slogans, des questions ! Nous avons des interrogations scientifiques et matérielles légitimes : quels sont les volumes destinés à l'irrigation prélevés dans les barrages et carrières en concurrence directe avec les prélèvements pour l'eau potable ? Y a-t-il eu des mesures déployées pour écarter le risque de rupture en eau potable ? Quand engagera-t-on la transition vers un modèle agricole durable — orienté vers l'élevage pastoral, l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative — pour cesser de transformer notre bien commun le plus précieux, l'eau, en simple marchandise ?

...

Face aux enjeux vitaux que représentent l'EAU et la BIODIVERSITÉ, la possibilité de faire entendre une parole contradictoire étayée sur des données scientifiques vérifiées constitue bien plus qu'un simple cadre juridique : **le droit de réponse s'impose ici comme un droit d'utilité publique.**



Le collectif vendéen **VITE 85** (Veille, Information, Transition, Eau)

11 août 2026